

6 septembre 2017

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 10 novembre 2015: «Pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 10 novembre 2015. Elle a été étudiée lors des séances des 1<sup>er</sup> février, 21 mars et 11 avril 2016, sous la présidence de M. Grégoire Carasso. Les notes de séances ont été prises par M. François Courvoisier que nous remercions de son travail consciencieux.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2016**

*Audition des pétitionnaires, membres de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), représentés par MM. Fabrice Droin, Dominique Heger, Roman Juon, M<sup>mes</sup> Andrienne Soutter et Florence Vandenbeusch*

M<sup>me</sup> Soutter entame la séance à l'aide d'une présentation Powerpoint. Elle montre les très beaux bâtiments autour de la place Franz-Liszt et relève qu'actuellement, le pavage se situe autour de l'arbre et descend la rue Tabazan. Elle regrette que la place Franz-Liszt ne soit pas davantage mise en valeur. Actuellement, elle est envahie par un parking à motos, la circulation y est anarchique notamment à cause des personnes qui tournent à gauche en haut de la rue Etienne-Dumont. Elle estime que cette place est complètement dégradée.

Les pétitionnaires proposent donc de prolonger le projet de pavage de la rue Etienne-Dumont jusqu'au début du pont adjacent. Ils souhaiteraient également déplacer le parking à motos et, idéalement, créer un gendarme couché afin de ralentir les voitures montant la rue Etienne-Dumont. M. Juon ajoute que les travaux de pavage de la rue Etienne-Dumont et de la rue Maurice seraient prévus pour ce printemps. Il estime quant à lui qu'il faudrait profiter de ces travaux pour paver tout le secteur.

Le président remercie les pétitionnaires pour leurs explications et ouvre le tour des questions.

Une commissaire demande si les pétitionnaires envisagent de commencer le pavage de la place Franz-Liszt avant que divers autres travaux dans la rue Tabazan notamment ne soient terminés.

M. Heger répond par l’affirmative. Il explique que l’idée est de profiter des travaux de pavage de la rue Etienne-Dumont pour paver également la place Franz-Liszt. M<sup>me</sup> Soutter souligne que l’AHCVV demande depuis plusieurs années que cette place soit pavée.

Une commissaire demande si les habitants de la place Franz-Liszt ont été consultés par rapport à ce projet de pavage.

M<sup>me</sup> Soutter répond que ce projet a été exposé dans le journal de l’association, distribué à l’ensemble des habitants.

Une commissaire demande si les pétitionnaires souhaitent que le lieu devienne une zone piétonne.

M<sup>me</sup> Soutter répond par la négative.

Le président, en l’absence d’autres questions, remercie les auditionnés et les libère.

### **Séance du 21 mars 2016**

*Audition de M. Rémy Pagani, chargé du département des constructions et de l’aménagement*

Celui-ci indique que le pavage de la rue Etienne-Dumont est en cours, la rue Maurice sera pavée ultérieurement.

Le président demande si un calendrier est prévu.

M. Pagani répond par l’affirmative. Il rappelle avoir pour objectif de paver l’ensemble de la Vieille-Ville. Il ajoute qu’une proposition a été présentée pour la rue de l’Hôtel-de-Ville mais a été refusée par le Conseil municipal. En revanche, la rue Etienne-Dumont est en train d’être pavée.

Le président indique que les pétitionnaires regrettent que le projet de pavage de la rue Etienne-Dumont ne se prolonge pas jusqu’à la place Franz-Liszt.

M. Pagani répond que le pavage de la rue des Chaudronniers, la place du Bourg-de-Four, la place Franz-Liszt et la rue Maurice sera présenté dans une nouvelle proposition.

Le président demande à M. Pagani s’il pourrait transmettre par écrit à la commission ces dernières étapes de pavage.

M. Pagani répond que ces étapes ne sont pas encore tout à fait finalisées.

Le président demande s'il est possible de les avoir, même en l'état.

M. Pagani répond par l'affirmative.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire relève que certains habitants se plaignent des résonances sonores sur des zones pavées lorsque les voitures passent. Idem pour les conversations bruyantes.

M. Pagani répond que les voitures qui transitent par la Vieille-Ville roulent souvent trop vite, que le Conseil municipal a voté l'installation de trois bornes censées dissuader le trafic de transit. Il pense par ailleurs qu'en pavant les rues, comme il n'y a plus de trottoirs, les automobilistes se sentent «étrangers» sur la route, ce qui les dissuade de rouler vite.

Une commissaire fait également remarquer que les pavés inquiètent les dames qui portent des chaussures à talons.

M. Pagani indique que le pavage se fait aujourd'hui avec des joints. Les problèmes d'accrochage des talons comme les difficultés potentielles pour les personnes marchant avec des cannes ou à mobilité réduite devraient ainsi être réglés.

Le président, en l'absence d'autre intervention, remercie M. Pagani.

### **Séance du 11 avril 2016**

Suite aux auditions des deux dernières séances, le président ouvre la discussion sur la pétition sous revue.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son parti se prononcera en faveur du classement de la pétition, faisant remarquer que des habitants se plaignent des pavés, car ceux-ci rendent les rues bruyantes lorsqu'un véhicule passe ou que des gens s'expriment en fin de soirée. Il lui semble que le bitume est une très bonne invention.

Un commissaire se prononce également pour son parti en faveur du classement de la pétition.

Pour le Parti libéral-radical, un commissaire relève que M. Pagani a annoncé que le pavage des rues concernées ainsi que celui de la place Franz-Listz feront l'objet d'un crédit, il n'y a donc plus d'objet. En conséquence, le Parti libéral-radical classera la pétition.

Le Parti démocrate-chrétien est également en faveur du classement de cette pétition.

Pour les Verts, une commissaire souligne que le pavage pouvant poser problème pour les personnes handicapées, ils s'abstiendront.

Une commissaire du Parti socialiste se dit en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif, afin que celui-ci n'oublie pas de présenter son crédit, tout en incluant la place Franz-Liszt.

Les commissaires du groupe Ensemble à gauche abondent dans le sens des commissaires du Parti socialiste. Ils estiment que la pétition donnera un appui supplémentaire aux pétitionnaires. Par ailleurs, un classement pourrait être compris comme un refus d'accéder à leur demande.

Le président met au vote la pétition P-349, qui est refusée par 7 non (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 2 DC) contre 6 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve). La pétition P-349 est donc classée.

*Annexe: pétition P-349*

P-349



[ahcvv@ahcvv.ch](mailto:ahcvv@ahcvv.ch)  
AHCVV, 1200 Genève

Genève, octobre 2015

### **Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève**

L'AHCVV a appris avec consternation qu'au printemps 2016, le **pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice** allait être exécuté sans que la mise en valeur de la Place Franz-Liszt soit incluse dans le projet. Elle regrette de n'avoir pas été invitée à participer à l'élaboration du projet, car elle s'est exprimée à de nombreuses reprises sur l'importance de la réhabilitation de cette place dédiée au grand compositeur romantique et entourée des superbes bâtiments des rues Beauregard, Saint-Antoine et Tabazan. Elle trouve incompréhensible et inacceptable que cette entrée piétonne de la Vieille-Ville historique, déjà défigurée depuis de nombreuses années par un parking à motos, ne soit pas également pavée, pour donner à ce seuil urbain une unité.

Par conséquent l'AHCVV demande par voie de pétition que le projet soit modifié dans ce sens, c'est-à-dire que le pavage de la rue Etienne-Dumont soit prolongé jusqu'à l'alignement des trottoirs des rues Saint-Victor et Beauregard.

Au nom de l'AHCVV,  
Sira Montero Aparicio, présidente  
contact : [info@ahcvv.ch](mailto:info@ahcvv.ch)  
AHCVV 1200 Genève